M. MacFadden: C'est une longue déclaration, sénateur.

Le président: Ou une question.

M. MacFadden: Oui, ou une question. Est-ce que je pourrais vous répondre en disant que je préférerais de beaucoup conserver le régime actuel et je crois qu'il pourrait continuer d'être bénéfique à la région de l'Atlantique. Je serais porté à faire de sérieuses réserves sur les propositions du Livre blanc concernant cet impôt. Cela répond-il à votre question?

Le sénateur Everett: Je crois que oui, mais on pourrait peut-être détailler davantage. En général, vous favorisez le concept de l'intégration, mais vous êtes inquiet, comme la National Sea Products, au sujet de l'impossibilité d'obtenir un avoir fiscal sur les stimulants fiscaux accordés aux sociétés.

M. MacFadden: Oui et le CEPA l'est aussi.

Le sénateur Everett: Si, comme le propose le sénateur Phillips, un régime de crédit d'impôt sur les dividendes pouvait être amendé pour créer l'intégration ou ce qui s'y rapproche le plus, cela réglerait-il les problèmes du CEPA?

M. MacFadden: Oui, encore une fois il y aurait quelque chose là, si c'était possible. Je crois qu'on attache beaucoup d'importance à ce qu'on pourrait faire et à la façon d'appliquer ces mécanismes. Si cette chose est possible, oui, je crois que le régime de crédit d'impôt est le meilleur.

Le sénateur Everett: Coyez-vous recevoir sur ce point l'approbation générale de vos directeurs et de vos économistes?

M. MacFadden: Au sein d'un Conseil économique, on trouve le problème...

les

PUS

que

ant

rod-

scal

Le président: Allez-vous faire voter le jury?

M. MacFadden: —de l'homme d'affaires ou du médecin qui est intéressé—j'ai presque dit à «la politique». On y trouve un échantillon social varié et non pas un petit groupe qui pense de la même façon et c'est la difficulté que présente la rédaction d'un document comme celui-là.

Le président: En effet, la vraie difficulté, comme l'a mentionné le sénateur Everett, se produit au moment où vous englobez l'impôt sur les sociétés payés dans votre intégration, et l'avoir fiscal n'intervient que lorsque l'impôt sur les sociétés a été prélevé. La question est celle-ci: est-ce un principe valide? Ce régime a déjà existé en Angleterre, mais ils l'ont abandonné en 1965 pour plusieurs rai-

sons. La principale raison, c'est que le chancelier de l'Échiquer en Angleterre trouvait que
ce régime ne produisait pas suffisamment de
revenus, et alors, il revint à l'ancien régime
de l'impôt sur les sociétés et considéra les
dividendes envoyés aux actionnaires comme
étant simplement un revenu de l'actionnaire,
comme toutes les autres ressources et par
conséquent assujettis aux mêmes taux d'impôt. Si vous lisez le discours du budget, je
crois que M. Callaghan était chancelier de
l'Échiquier à l'époque, et que vous lisiez les
rapports sur la question, la complexité de
l'intégration a d'abord suscité la modification
et en second lieu, on considérait que ça ne
produisait pas suffisamment de revenus.

Il faut l'avouer, d'après les calculs que nous lisons dans le Livre blanc, ce régime ne produit qu'une faible quantité d'impôt sur le revenu, du moins en ce qui concerne le gouvernement, et il nous faut chercher loin pour y trouver quelque avantage—ou sans doute dois-je m'exprimer ainsi—il nous faut chercher bien loin pour découvrir où se trouvent les avantages.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Monsieur le président, avant que le groupe ne nous quitte, puis-je répandre un peu de baume dans la discussion, en les assurant qu'il y aura certainement sur ce sujet une divergence d'opinions entre les sénateurs?

Le sénateur Molson: M. MacFadden, si, dans le cours des événements, le principe qui veut que les gains de capital soient insérés dans le revenu pour fins d'impôt n'était pas appliqué, auriez-vous quelque objection à ce que le taux maximal soit non pas de 50 p. 100 mais plus élevé? Je parle, bien entendu, de l'impôt sur le revenu des particuliers.

M. MacFadden: J'aimerais approfondir la chose un peu, sénateur. Dans n'importe quelle circonstance, donner son assentiment à une augmentation des taux d'impôt est une chose très difficile.

Le président: C'est une réserve bien compréhensible.

M. MacFadden: Non seulement je voudrais en être certain, mais je voudrais en être convaincu.

Le sénateur Molson: On a suggéré que si on enlève cette source de revenu, à ce taux-là, il faudrait compenser par une autre déduction et l'on a suggéré que l'on ne pourrait alors maintenir le taux à 50—50.

Le sénateur Carter: En tant que Conseil économique dans les provinces maritimes,